

SOCIÉTÉ DES ÉLEVEURS MAROCAINS

L'industrie frigorifique au Maroc
(*Revue générale du froid*, décembre 1923-janvier 1924)

Deux sociétés exploitent actuellement des frigorifiques au Maroc, ce sont :

1° La « Société des Entrepôts frigorifiques de l'Afrique du Nord », à Fédalah.

.....

2° La « Société marocaine agricole du Jacma », 26, boulevard de la Gare, à Casablanca.

.....

Sont à signaler, à côté de ces établissements, deux autres installations frigorifiques importantes, savoir :

1° L'installation frigorifique de la « Société des Abattoirs municipaux et industriels du Maroc »

.....

2° L'usine de salaisons de la « Société des Éleveurs marocains » possède également un frigorifique ; celui-ci comporte six chambres froides d'une superficie totale de 400 m² et d'un cube d'environ 800 m³.

Il est question enfin d'installer un frigorifique au marché central de Casablanca (M. O., 19 décembre 1923).

Banque des industries coloniales

Société anonyme au capital de 2.000.000 de francs
entièrement versé

Siège social à Paris, 14 bis, rue de Milan

(*La Dépêche coloniale*, 19 septembre 1929)

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Banque_industries_coloniales.pdf

Les actionnaires de la Société anonyme Banque des industries coloniales sont convoqués, par le conseil d'administration, en assemblée générale extraordinaire, au siège social à Paris, 14 bis, rue de Milan, le 30 septembre à 10 heures.

Ordre du jour :

1° Approbation et ratification en tant que de besoin du contrat passé avec la Société des Éleveurs marocains (Burnier ¹ et Cie) le 1^{er} mai 1929;

2° Création d'une filiale à Casablanca et autorisation à donner au conseil à cet effet ;

3° Nomination d'administrateurs.

4° Questions diverses

Pour avoir le droit d'assister à l'assemblée, les porteurs d'actions devront déposer leurs titres deux jours au moins à l'avance, soit au siège social, soit dans un établissement de crédit.

¹ Jean Burnier : administrateur des Nouvelles Glacières franco-marocaines :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Nouvelles_Glacieres_fr.-maroc.pdf

Le conseil d'administration.

Banque des industries coloniales
(*La Volonté*, 4 octobre 1929)

Une assemblée extraordinaire tenue le 30 septembre a ratifié le contrat passé avec la Société des Éleveurs marocains (Burnier et Cie) et décidé de créer à Casablanca une filiale au capital de 4 millions.
